



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 14h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, VUITRY, CARPENTIER

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE
Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI

Absentes excusées : Mmes SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2024 / III / 4 – 7.5 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Année 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.
VU les demandes de subvention formulées auprès du CCAS au titre de l'année 2024,
CONSIDÉRANT la volonté de ses membres d'attribuer en 2024 une subvention de fonctionnement à divers associations et organismes de droit privé,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **par 6 voix POUR** (Mme Carpentier ne prend pas part au vote)

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau d'affectation ci-après :

Titre de l'association	Montant alloué
Secours populaire	400,00 €
Association des Sclérosés en Plaques	300,00 €
Association de Soins à Domicile du Val d'Orge	600,00 €
Les Amis des Petits frères des pauvres	400,00 €

Amis du foyer Degommier	400,00 €
Soins Palliatifs Essonne Sud (SPES)	300,00 €
La Caravane du partage	300,00 €
Téléthon	200,00 €
La ligue contre le cancer	200,00 €
Un bouchon une espérance	200,00 €
OPPELIA Essonne accueil	300,00 €
AAPISE (Protection de l'enfance)	200,00 €
ADEPAPE91 (Pupilles de l'Etat)	200,00 €
Maison familiale rurale	200,00 €
VMEH	300,00 €
Total	4 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont pris à l'article 65748 du budget primitif 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS

